



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note de présentation

portant prescriptions particulières à la déclaration relative aux travaux de renaturation du cours d'eau de la Sallemouille sur la commune de MARCOUSSIS, et les déclarant d'intérêt général, au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement

**Direction
départementale
des territoires**

Évry-Courcouronnes,
le 20/06/2024

\\10.91.250.69\essonne\$\IDDT\Eau\AH_Rivieres\Orgel91-2024-00027_Renaturation de la Sallemouille\04_consultation du public\Note de présentation.odt

Présentation du projet

Le projet de renaturation de la Sallemouille présenté dans ce dossier, est porté par le syndicat de l'Orge, et se situe sur la commune Marcoussis, dans le département de l'Essonne (91) en Île-de-France. Le secteur à l'étude concerne une portion du cours d'eau de la Sallemouille sur environ 500 m traversant le centre-ville de la commune de Marcoussis (depuis la passerelle du chemin Jean Ferrat au sein du parc des Célestins, jusque la rue Pasteur), à proximité du centre bourg. Les cartes suivantes présentent la situation géographique du tronçon projet à l'échelle de la commune, et de manière plus précise.





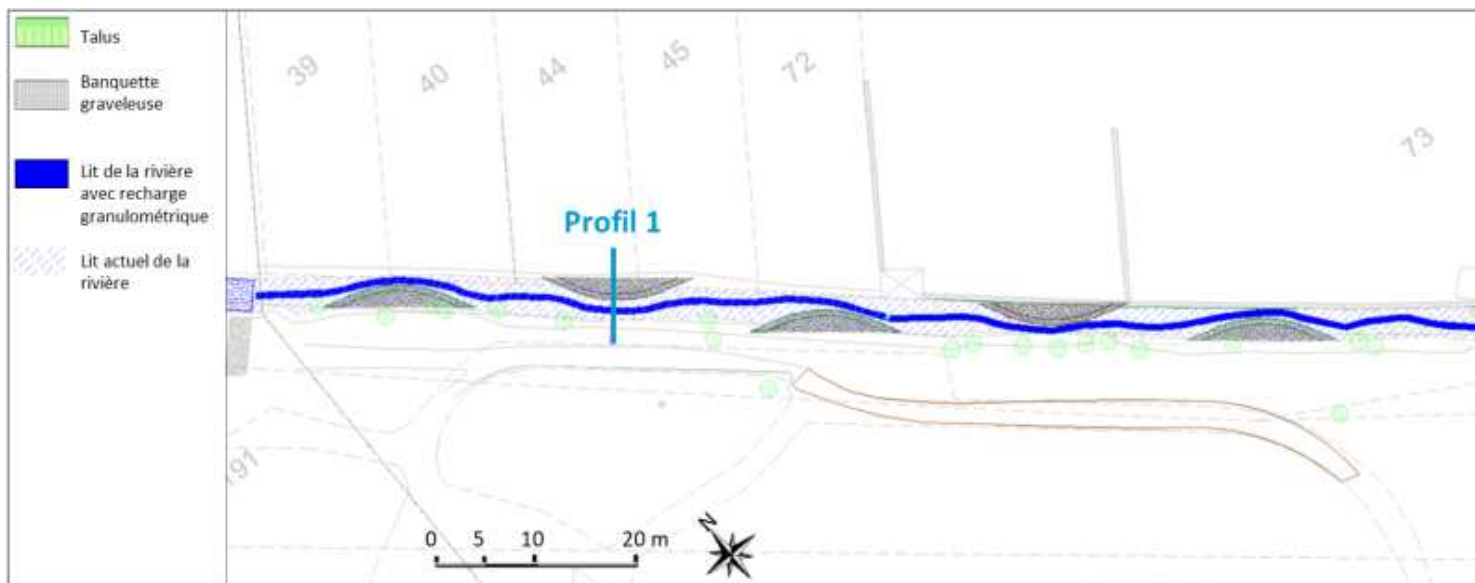
L'opération vise plusieurs objectifs que sont :

- La restauration de l'état et la continuité écologique du tronçon prédéfini de la Salmouille par :
 - La suppression d'un obstacle à la continuité écologique présent sur ce tronçon sous la rue Pasteur – constituant une chute de 40 cm ;
 - Le reméandrage du cours d'eau en tenant compte des acquisitions (en cours et à venir) du syndicat ;
 - La renaturation des berges en tenant compte des acquisitions (en cours et à venir) du syndicat.
- La mise en place d'une zone d'expansion de crues en amont de la rue Pasteur et la reprise de la passerelle de franchissement ;
- Le prétraitement des eaux pluviales avant le rejet dans les cours d'eau et l'intégration de l'ensemble des sorties EP ;
- La valorisation paysagère et patrimoniale du cours d'eau au niveau de la rue E. Moutard Martin :
 - Ouvertures visuelles sur la Salmouille (démolition du mur existant) ;
 - Restauration du lavoir et réouverture au public ;
- La requalification de la promenade (classée PDIPR), accessible au plus grand nombre.

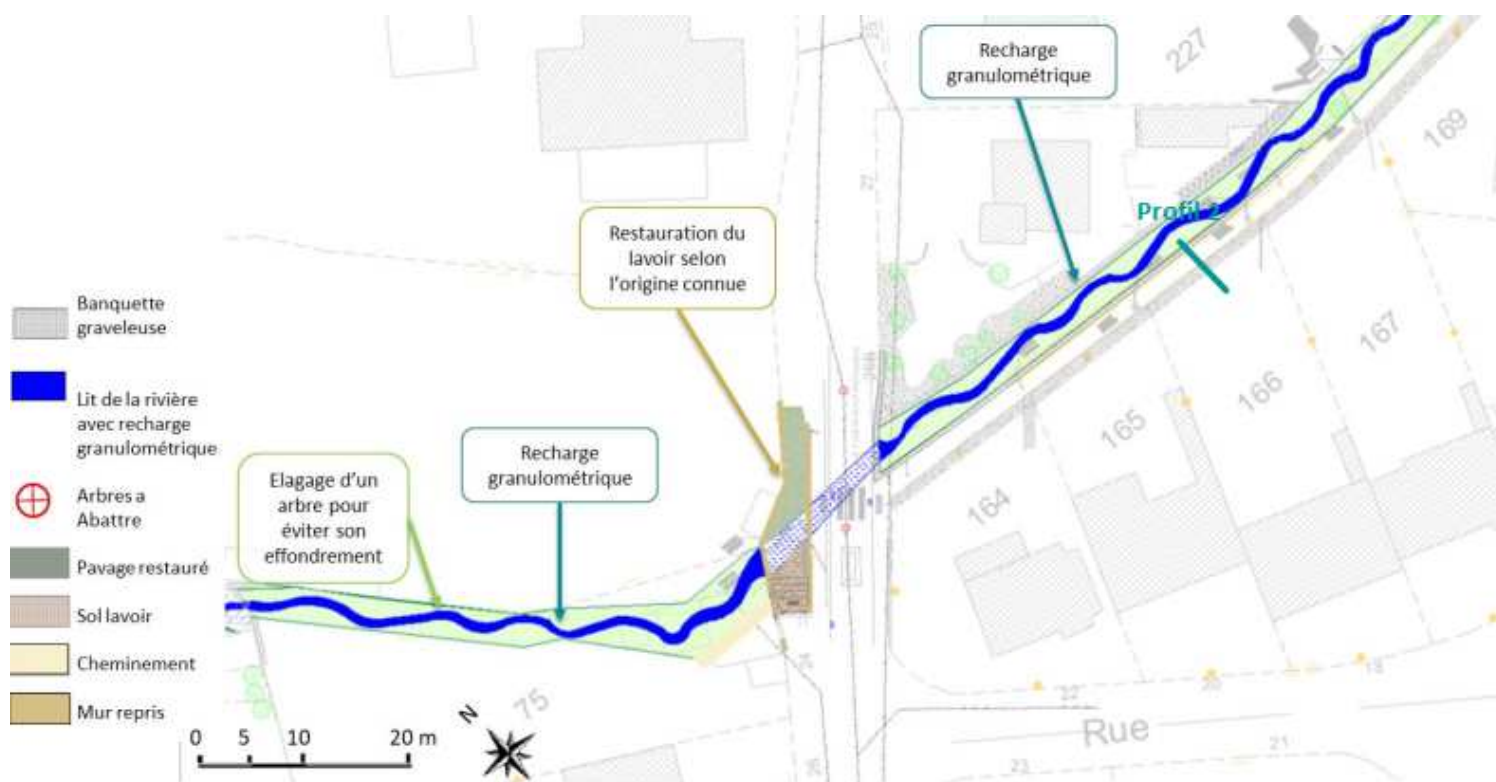


La présentation des aménagements est réalisée selon 3 secteurs, correspondant au groupe d'entités suivantes issues du Diagnostic hydromorphologique (annexe 2) :

- Secteur 1 : Entités E1 à E2 (parc des Célestins) - environ 153 ml ;



- Secteur 2 : Entité E3 (d'amont en aval de la rue Moutard Martin) - environ 52 ml ;



- Secteur 3 : Entités E4 à E6 (de l'aval de la rue Moutard Martin à la rue Pasteur) - environ 245 ml.



Talus
 Banquette graveleuse

Lit de la rivière avec recharge granulométrique
+ Arbre à abattre

● Fosses de dissipation au droit des rejets EP dans les berges